

# VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES

N° D'ORDRE 2022-053

## DÉCISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-167 du 24 septembre 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Marché de travaux – Rénovation de la rivière du jardin public Lot n °2 – Revêtement Étanchéité

#### Le Maire de la Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES,

**Vu** l'article L. 2122-22 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales selon lequel le maire peut être chargé par délégation du Conseil municipal, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** la délibération n° 2020-167 du 24 septembre 2020 du conseil municipal au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 alinéa 1 du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés selon une procédure adaptée ;

**Considérant** que l'entreprise ETANDEX titulaire du Lot n° 2 – Étanchéité a résilié le marché le 25 juillet 2022 ;

**Considérant** la nécessité de poursuivre les travaux de rénovation de la rivière du jardin public ;

**Considérant** que l'entreprise QUALIPLAST SUD OUEST remplit toutes les conditions d'attribution du Lot n° 2 « revêtement d'étanchéité » du marché de travaux de rénovation de la rivière du jardin public ;

#### DÉCIDE

**Article 1 :** De signer le marché avec l'entreprise QUALIPLAST SUD OUEST sise 1175 Boulevard François-Xavier Fafeur, ZAE de Lannolier, 11 000 CARCASSONNE.

**Article 2 :** De notifier le marché le 8 septembre 2022 pour un montant de 40 131 € HT (48 157,20 € TTC).

**Article 3 :** La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un acte.

Ampliation en est adressée à Monsieur le Préfet du département de l'AUDE.

Lézignan-Corbières, le 7 septembre 2022

Le Maire,  
Gérard FORCADA



#### CERTIFIÉE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en préfecture le  
Et de la publication le 29/09/2022  
Le Maire,  
Gérard FORCADA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20220927-2022-053-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2022

Notification : 14/09/2022

Le Maire, Gérard FORCADA

